



N°1 DU LOGEMENT ÉTUDIANT

## L'état des lieux de sortie



Votre **DÉPART** et la restitution de votre caution

Vous quittez bientôt votre **APPARTEMENT**,

Voici quelques **CONSEILS** très utiles...



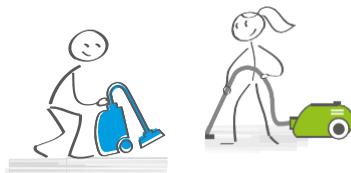
## Plannifiez le rendez-vous

- Prenez rdv pour **votre état des lieux** au moins 10 jours à l'avance au 04.67.10.13.09.



## Programmez le nettoyage

- Une grande partie des retenues sur caution est due à un **nettoyage** incomplet, prenez le temps de le faire !  
**Attention au calcaire** : veillez à détartrer vos robinetteries, faïences et sanitaires à l'aide d'un produit anticalcaire ou de vinaigre blanc. Pour les traces ou coulées importantes, utiliser un produit plus puissant.
- N'oubliez pas de dégivrer votre **freezer**, de nettoyer et d'ouvrir les **bouches d'aération** qui se trouvent dans la salle de bains, la cuisine et sur les coffrages des volets roulants, d'enlever la poussière dans les **radiateurs**.
- En cas de traces tenaces sur les **plaques de cuisson**, pensez à utiliser un nettoyeur pour four.



## Contrôlez l'électricité

- Vérifiez le bon état des **prises électriques** et des interrupteurs, ils ne doivent pas être défixés.
- Les **cache-plafonniers** ne doivent pas être descellés.
- Le **détecteur** de fumée de votre appartement doit fonctionner. Remplacez les piles s'il bipe ou si le voyant reste éteint.
- **Néons, spots, ampoule du réfrigérateur, sonnette et radiateurs** doivent fonctionner.
- **La porte du freezer, les étagères, clayettes, et porte bouteilles** ne doivent pas être cassés, descellés, ni fissurés. Idem, **le verre légumier et le bac à légumes**. Si un remplacement est nécessaire, adressez-vous au magasin de pièces détachées CPDEM à Montpellier.





## Vérifiez la plomberie



- Vérifiez que **les robinets et brise-jets** ne soient pas entartrés, ni détériorés. Pour ces derniers, vous pouvez les dévisser et les faire tremper dans du vinaigre blanc ou les remplacer.
- **Les joints** d'étanchéité en silicone présents autour du plan de travail, de l'évier de la cuisine, des plaques électriques, du lavabo, du bac douche ou de la baignoire doivent être propres, non jaunis, sans moisissures, et ne pas être décollés même partiellement.
- Les bondes doivent retenir l'eau dans le lavabo, la baignoire et l'évier. **L'inverseur bain-douche** doit fonctionner normalement.
- Concernant **les toilettes**, vérifiez que la chasse d'eau fonctionne et qu'il n'y ait pas de **fuite**. Le robinet d'arrêt **chasse d'eau** ne doit pas goutter. Il doit s'ouvrir et se fermer sans difficulté. **L'abattant WC** doit être en bon état et bien fixé.
- **La douchette** doit être détartrée, avoir un jet régulier et être en bon état, à défaut il convient de la changer. **Le flexible de douche** doit être changé s'il est cassé, distendu ou si il fuit.
- Vérifiez que **votre robinet compteur d'eau** ne fuit pas et puisse se fermer, et que **les siphons** ne fuient pas et ne soient pas obstrués. L'ensemble des sanitaires doit s'évacuer correctement.



## Examinez la menuiserie



- Si votre **baie vitrée** est fendue ou cassée, n'oubliez pas que ce type de sinistre est couvert par votre assurance.
- **Les rails** des baies vitrées doivent être propres.
- Les **loquets de fermeture** de la baie doivent fonctionner parfaitement.
- Veillez à ce que **les portes coulissantes** des placards soient bien dans les rails et ferment correctement. Pensez à nettoyer les roulettes (poussière et cheveux gênent parfois le roulement) et les lubrifier si nécessaire (avec du W40).
- La **serrure et la porte de la boîte aux lettres** doivent fonctionner parfaitement, ainsi que les serrures de **la porte palière**. En cas de dégradation de la boîte aux lettres, il est nécessaire d'effectuer une déclaration auprès de votre assurance.



## Observez la tapisserie



- Si des **traces ou des taches** sont présentes, il y a lieu de **repeindre** le pan de mur concerné et particulièrement les murs sur lesquels le canapé et le lit ont frotté (trace diffuse grisâtre).
- Si vous constatez **des moisissures** sur le mur, vous pouvez les éliminer avec de l'eau de javel diluée.
- En cas de **traces légères**, utiliser un éponge magique.
- Si vous avez subi **un dégât des eaux**, n'oubliez pas d'établir une déclaration auprès de votre compagnie d'assurance.



## Derniers Conseils



- Le jour de l'état des lieux vous devez nous **rendre toutes les clés**, badges et émetteurs.
- Seules les **canisses blanches** en PVC sont autorisées et ne doivent pas dépasser la hauteur de la rambarde du balcon. Tout autre dispositif doit être enlevé.
- Si vous êtes locataire d'un **garage**, veillez à ce qu'il soit nettoyé, vidé, que la serrure et l'émetteur/badge fonctionnent.
- Si vous avez souscrit un abonnement auprès de **France Télécom Câble**, Numéricable ou autres prestataires nécessitant une installation spéciale, pensez à le résilier et à remettre l'installation initiale en place.
- Pour finir, le jour de votre départ n'oubliez pas de **résilier vos abonnements** à vos fournisseurs d'énergie et internet ainsi que votre contrat d'assurance. Pensez à effectuer **votre changement d'adresse et informer la CAF de votre départ**.



N'hésitez pas,  
appelez notre Service Maintenance :

ou 04 67 10 13 15

04 67 10 13 16

Vous pouvez aussi nous envoyer un mail à :  
[contact@proby.fr](mailto:contact@proby.fr)